Sci - sortir des fonds

| Par Arnaud_du62 |
|---|
| Bonjour, |
| J ai une Sci patrimoniale. Nous avons vendu un bien immobilier logé dans la SCI. |
| Celle-ci est soumise à l'impôt sur le revenu et nous avons payé de l'impôt sur la plus value. |
| Les fonds de la vente sont sur le compte courant de la SCI. |
| Est-il possible de verser les fonds sur notre compte personnel sans déclaration ou fiscalité supplémentaire ? |
| Merci par avance. |
| Bien cordialement |
| Par Hibou Joli |
| Bjr, |
| |

Si vous avez un compte courant d'associé c'est que la SCI vous doit de l'argent. La vente par la SCI de son immeuble permettra de solder le compte courant. Le solde sera ensuite réparti entre les associés sans fiscalité dans la mesure ou le notaire a déjà prélevé l'impôt de la plus-value